



PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le 15 juillet 2010

Préfecture
Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

COMMUNIQUE DE PRESSE

Risque de sécheresse en 2010 dans le département de la Drôme

Le Préfet de la Drôme a réuni la Conférence Départementale de l'Eau, Commission gestion quantitative, le 12 juillet 2010, afin d'évaluer la situation de la ressource en eau dans le département et identifier si des mesures de restrictions de la ressource en eau devaient être déclenchées, au regard notamment des fortes chaleurs qui persistent depuis plusieurs jours sur notre département.

Evaluation de la situation :

Pour la pluviométrie, les rapports à la normale du mois de mai démontrent une situation excédentaire sur l'ensemble du département, à l'exception du Tricastin et d'une partie du Sud-Est du département. En juin, ce rapport à la normale est déficitaire pour l'ensemble du département à l'exception du couloir Rhodanien, le Vercors et ses contre-fort, ainsi que les Baronnies, et ce malgré les épisodes pluvieux de la mi-juin. Les prévisions météorologiques à 3 mois indiquent un été chaud et sec, avec des températures globalement supérieures à la moyenne.

A la mi-juillet, pour les débits des cours d'eau, on observe une évolution à la baisse. Cette tendance, classique en cette période d'étiage naturel, mérite une attention particulière sur les cours du nord du département, la Gervanne et le Roubion, où les niveaux sont inférieurs à la moyenne habituellement observée en cette saison.

Concernant les eaux souterraines, le mois de juin s'est distingué par un contraste au niveau de la recharge et la sollicitation des nappes phréatiques. La fin du mois est ainsi marquée par une chute relative des niveaux souterrains, en l'absence de pluies et avec la montée des températures. Des sollicitations plus soutenues des nappes, liées au développement de la végétation mais aussi aux effets de la chaleur, accentuent cette évolution logique pour la saison.

Au mois de juillet, la situation des nappes du département évolue logiquement à la baisse, à partir de stocks confortables pour la majorité des aquifères. Néanmoins la tendance à la baisse s'accroît en cette saison.

Les usages agricoles commencent à monter en puissance. Les retard pris sur les semis de printemps les ont décalés sur quelques semaines. Néanmoins, les fortes chaleur ont permis de combler l'écart pris sur certains secteurs du département.

Les services de l'État n'ont pas été destinataires de signalement concernant de tensions particulières sur les ressources utilisées par l'alimentation en eau potable des populations.

Considérant qu'il est nécessaire de suivre de près l'évolution de la situation de la ressource en eau du département, le Préfet de la Drôme instaure l'état de vigilance sur l'ensemble du département, après avoir déclenché ce niveau uniquement sur la Valloire en avril dernier.

Cet état de vigilance induit le renforcement du suivi des débits des cours d'eau, du niveau des nappes, de l'alimentation en eau potable des populations, des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines, des impacts sur les milieux aquatiques.

La Commission Gestion Quantitative se réunira dans les 10 prochains jours pour faire le point sur l'évolution de la situation.

Utilisation de la ressource en eau en période de raréfaction de la ressource en eau :

Dans ce contexte, il est utile de rappeler à chacun quelques recommandations élémentaires pour économiser l'eau :

- Contrôler sa consommation d'eau en relevant régulièrement son compteur et en examinant de façon détaillée ses factures d'eau.
- Rechercher et supprimer les fuites dans les locaux et habitations, régler et entretenir régulièrement chasses d'eau et robinets, remplacer les joints de robinetterie.
- Équiper les robinets d'embouts brise-jets, mousseurs, régulateurs, permettant de réduire le débit d'eau tout en gardant la même pression de jet.
- Penser aux économies d'eau dans les gestes quotidiens de la vie courante : fermer le robinet quand il n'y a pas utilité de faire couler de l'eau, utiliser un gobelet lors du brossage des dents, ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des mains, préférer une douche à un bain (80 litres contre 200 litres d'eau), fermer l'évier dans la cuisine pour faire la vaisselle ou laver les légumes, utiliser si possible des chasses d'eau avec mécanisme de double chasse (de 3 à 6 litres d'eau en général).
- Pour l'utilisation des appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle) préférer les programmes courts à faible consommation d'eau, réaliser les lavages machine pleine plutôt qu'à faible charge.
- Récupérer quand c'est possible l'eau de pluie pour arroser les jardins et potagers, se rappeler qu'un binage vaut deux arrosages.
- Limiter la consommation d'eau lors du lavage des véhicules et préférer le lavage dans des stations professionnelles, de préférence équipées d'économiseur d'eau.

Plus particulièrement à l'usage des maires au quotidien :

- Compte tenu des coûts de production de l'eau potable mais aussi de la rareté de la ressource dans certains secteurs du département, rechercher systématiquement les fuites sur les réseaux et réaliser des travaux afin d'améliorer leur rendement.
- Favoriser lorsque c'est possible l'arrosage public et l'arrosage des jardins privés à partir d'autres ressources que le réseau d'eau potable (étudier par exemple la possibilité de recourir à certains réseaux collectifs d'irrigation).

Par ailleurs un arrêté préfectoral autorise l'ensemble des utilisateurs agricoles à prélever de l'eau pour la campagne d'irrigation. Cet arrêté spécifie pour chaque agriculteur les mesures à mettre en place dans le cas de déclenchement de restriction sécheresse. C'est ainsi que sur la quasi-totalité des cours d'eau du département, des « tours d'eau » sont mis en place afin d'étaler les prélèvements dans le temps et de les limiter dans le cas d'une raréfaction de la ressource en eau.

Contacts presse :

Michèle FOURNIOL tél. : 04.75.79.29.46 et 06.07.70.77.76

Marie-Claude ESTOUP tél. : 04.75.79.29.37

Site de l'Etat en Drôme www.drome.pref.gouv.fr